

DREAL Bourgogne-Franche-Comté

Service développement durable aménagement
Département évaluation environnementale
Pôle VIOTTE, 5 voie Gisèle Halimi, BP 31269
25005 BESANÇON CEDEX

Fournet-Blancheroche, le 13 mars 2025

Objet : Elaboration du PLU de Fournet-Blancheroche / Avis MRAe

Réf. : Articles L.104-6, R104-23 et R104-25 du Code de l'Urbanisme

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal de Fournet-Blancheroche a arrêté son projet de Plan Local d'Urbanisme par délibération en date du 17 février 2025.

Ce document est soumis à évaluation environnementale, il vous est transmis pour avis en application des articles L104-6, R104-23 et R104-25 du Code de l'Urbanisme.

Le dossier vous est transmis par notre prestataire (Prélude) via le portail de l'évaluation environnementale.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments respectueux.

**Le Maire,
Pierre-Jean WYCART**

